

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 15 février 2018

# Eau et Biodiversité : deux Appels à Manifestation d'Intérêt reconduits en 2018

Suite au succès des deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés en 2017 pour la mise en œuvre des politiques régionales Eau et Biodiversité, la Région Grand Est et ses partenaires ont décidé, en relation avec l'agence française pour la biodiversité, de reconduire ces dispositifs pour l'année 2018. Il s'agit de l'AMI « **Eau et territoire : aménagements hydrauliques multifonctions** » et de l'AMI « **Trame verte et bleue : initiative biodiversité** ». Ces AMI visent à **soutenir des projets pour la préservation des milieux et la protection des ressources en eau du Grand Est**.

Ils s'inscrivent dans l'accord-cadre de coopération 2017-2021, signé le 16 novembre dernier entre la Région Grand Est et les trois Agences de l'eau, en présence de l'agence française pour la biodiversité.

Depuis 2016, la Région est pilote sur son territoire dans le domaine de la biodiversité. De même, en application de la loi NOTRe, ses compétences sur la préservation et la restauration des milieux aquatiques et zones humides ont été confirmées. Ainsi, la Région mène avec ses partenaires l'Etat et les Agences de l'eau, une politique ambitieuse visant à connaître, préserver et valoriser la biodiversité, les espaces naturels, les milieux aquatiques et les zones humides.

#### ➤ **L'AMI « Eau et Territoire : aménagements hydrauliques multifonctions »**

Cet AMI vise à développer des projets de territoire autour de la restauration écologique des rivières en y associant des objectifs économiques, récréatifs ou sociaux. La Région Grand Est dispose d'un vaste patrimoine hydraulique qui peut affecter le bon fonctionnement des cours d'eau : rivières couvertes ou canalisées, seuils de moulins, barrages, vannes de prise d'eau, canaux. Il s'agit d'appuyer notamment les villes et villages qui tournent le dos à leurs ouvrages hydrauliques, à leurs rivières, ou aux traversées d'agglomération bétonnées et canalisées pour en faire un atout économique, touristique, social et environnemental (exemples : navigation, régulation des inondations, hydroélectricité, rivières d'eau vive, etc).

Cet AMI associe la Région Grand Est, [l'Agence de l'eau Rhin-Meuse](#) et [l'Agence de l'eau Seine-Normandie](#).

Les dossiers sont à envoyer **avant le 30 juin 2018** par mail à [ami-eau-et-territoire@grandest.fr](mailto:ami-eau-et-territoire@grandest.fr)

Retrouvez toutes les informations pour candidater à l'AMI Eau et Territoire sur <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/ami-eau-et-territoire>

#### ➤ **L'AMI « Trame verte et bleue Grand Est »**

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui vise à préserver et restaurer les réservoirs et corridors écologiques. Elle est mise en œuvre au travers des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), qui seront intégrés dans le futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET). Les réservoirs et les continuités écologiques de la trame verte et bleue doivent permettre d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction, etc.), ainsi que leur survie face aux changements climatiques. L'AMI Trame verte et bleue a comme objectif le soutien de projets intégrés de trame verte et bleue comprenant un ensemble d'actions pour la création et la restauration de réservoirs de biodiversité et de continuités écologiques. Il incite les porteurs de projets à favoriser les partenariats, les synergies entre territoires et l'expérimentation, pour des actions concrètes de préservation et de restauration de la trame verte et bleue sur le territoire du Grand Est.

Cet AMI associe la Région Grand Est, [l'Etat \(DREAL\)](#), [l'Agence de l'eau Rhin-Meuse](#), [l'Agence de l'eau Seine-Normandie](#) et [l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse](#).

Les dossiers sont à envoyer **avant le 30 juin 2018**, par mail à [amitvb@grandest.fr](mailto:amitvb@grandest.fr)

Retrouvez l'AMI Trame verte et bleue sur <https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/appele-a-manifestation-dinteret-trame-verte-bleue-initiative-biodiversite>

## ANNEXE 15 février 2018

### ➤ Actions portées en 2017

Au total **80 dossiers** ont été instruits en 2017 pour ces deux AMI, parmi lesquels près de la moitié ont été retenus, représentant une aide globale de tous les partenaires d'environ **7 millions d'euros**. Près de 3,4 millions d'euros d'aides ont ainsi été attribués dans le cadre de l'AMI Trame verte et bleue et 3,5 millions d'aides environ au titre de l'AMI Eau et territoire. Les projets financés sont très variés, répartis sur l'ensemble du territoire, et peuvent être localisés à l'échelle d'une commune aussi bien qu'à l'échelle du Grand Est.

Citons notamment, pour l'AMI Trame verte et bleue, plusieurs projets structurants de continuités écologiques, associant des enjeux et des acteurs des milieux agricoles, forestiers, touristiques. Par exemple, le secteur du plateau Est de Metz bénéficie de la synergie entre 3 projets retenus à l'AMI trame verte et bleue, avec les acteurs de la Chambre d'Agriculture de Moselle, la Communauté de communes du Haut-Chemin Pays de Pange, le Lycée agricole de Courcelles-Chaussy et leurs partenaires dont les agriculteurs. Le projet d'ensemble intègre une étude, un plan d'action, une animation territoriale, des actions pédagogiques et la réalisation de nombreuses actions concrètes (plantations de haies, ripisylve, mares, etc).

**Autre exemple intégrant les enjeux écologiques et touristiques : le projet de reconversion de voie ferrée porté par la Communauté de communes des Portes de Rosheim. Il permet de valoriser une ancienne voie ferrée sur 10 km de Rosheim à Saint-Nabor, pour en faire une voie verte dédiée aux circulations douces (vélo, etc) en appliquant les principes de trame verte et bleue.** Le projet multi-partenarial permettra de maintenir et de renforcer la continuité écologique sur tout le tracé, de créer des zones humides, des vergers, des zones refuges pour la faune, d'intégrer la nature dans les villages traversés, une sensibilisation des riverains, des panneaux pédagogiques, etc.

Parmi les projets soutenus au titre de l'AMI Eau et territoire, on peut citer par exemple :

- la réalisation d'une rivière d'eau vive urbaine et d'une microcentrale hydroélectrique au cœur de la ville de Châlons-en-Champagne, qui, tout en respectant la continuité écologique, place l'eau au cœur d'un projet d'aménagement urbain d'envergure,
- la renaturation et la gestion des inondations du Grémillon, un ruisseau situé à l'Est de Nancy dont les crues avaient été dévastatrices en 2012. Pour cela, des ouvrages de rétention seront créés et le ruisseau sera partiellement remis à ciel ouvert. Les travaux en cours permettent à la fois d'améliorer la qualité de l'eau pour favoriser le développement de la biodiversité, de réduire la vulnérabilité des zones urbaines face aux crues et de mieux intégrer la rivière dans la ville,
- la transformation d'un ancien plan d'eau en zone humide alluviale à Rouvrois-sur-Othain (55). La zone humide ainsi créée contribue à restaurer le champ d'expansion des crues de l'Othain mais pourra aussi servir de refuge aux espèces piscicoles en cas d'absence d'eau dans la rivière. Ce site sera mis en valeur et utilisé à des fins pédagogiques par la fédération de pêche pour sensibiliser les générations futures à la préservation de l'environnement.

En reconduisant ces deux AMI, la Région Grand Est et ses partenaires poursuivent et renforcent la dynamique engagée dans les territoires, aux côtés des porteurs de projets. En mutualisant les compétences et les financements avec ses partenaires, une véritable cohérence est apportée aux actions Eau et Biodiversité dans le Grand Est, ce qui permet d'avoir un effet levier pour les projets retenus.

---

#### Contacts presse :

Région Grand Est : Gaëlle Tortil-Texier, 06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84, [presse@grandest.fr](mailto:presse@grandest.fr) / [gaelle.tortil-texier@grandest.fr](mailto:gaelle.tortil-texier@grandest.fr)  
Préfecture du Bas-Rhin : Aurélie Contrecivile, 06 73 85 16 45 / 03 88 21 68 77, [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr),  
[aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr](mailto:aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr)  
Agence de l'Eau Rhin-Meuse : Florence Chaffarod, 03 87 34 47 59, [florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr](mailto:florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr) /  
Agence de l'eau Seine-Normandie : Sandrine Christini-Dusoir, 03 26 66 25 88, [christini-dusoir.sandrine@aesn.fr](mailto:christini-dusoir.sandrine@aesn.fr)  
Agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse : Valérie Santini, 04 72 71 28 63, [valerie.santini@eamrc.fr](mailto:valerie.santini@eamrc.fr)